

## PAYTOP SAS.

### CONDITIONS GÉNÉRALES CARTE PRÉPAYÉE RECHARGEABLE MASTERCARD®

Le Contrat (tel que défini ci-dessous) s'applique à Votre Carte. Vous devez le lire attentivement avant d'en accepter les stipulations. Vous acceptez les dispositions du présent Contrat. Vos droits et obligations en relation avec Votre Carte sont définis dans le Contrat.

Une copie du Contrat vous sera envoyée avec Votre Carte, et Vous pouvez consulter ou télécharger à tout moment sur le Site Internet la dernière version en vigueur.

Le Contrat est Conclu entre :

R. Raphael & Sons plc (Numéro d'immatriculation : 1288938), dont le siège social (*registered office*) est situé au 19-21 Shaftesbury Avenue, Londres W1D 7ED, Royaume Uni (« **Raphaels Bank** »),

Ci-après dénommé l'« Émetteur »

Et

Vous (tel que défini ci-dessous), une personne physique âgée d'au moins 18 ans, qui est juridiquement capable de contracter et qui réside habituellement en France,

Ci-après dénommé le « Titulaire de la Carte »,

Ci-après également dénommés, individuellement, une « Partie » ou, collectivement, les « Parties ».

#### Article 1 : Contrat

Le Contrat comprend (i) les présentes Conditions générales et (ii) les Conditions particulières d'émission et d'utilisation de la Carte prépayée rechargeable MasterCard émise par Raphaels Bank, ainsi que (iii) la Politique de confidentialité et la Procédure de traitement des réclamations auxquelles les Conditions Générales font référence.

Vous concluez le Contrat seulement avec l'Émetteur. A certaines occasions, il sera fait référence à PayTop dans le Contrat, dans la mesure où PayTop agit en tant que distributeur exclusif des Cartes en France pour le compte de l'Émetteur et offre séparément un service de change en lien avec le Contrat. Cela ne signifie en aucun cas que PayTop est une partie au Contrat et que des droits et obligations naissent du Contrat en faveur ou à l'encontre de PayTop.

Veuillez lire attentivement et intégralement le Contrat et le conserver pour pouvoir le consulter ultérieurement si nécessaire.

#### Article 2 : Définitions

« **Compte** » désigne un compte purement technique reflétant les entrées et sorties débitrices permettant de calculer le montant des Fonds disponibles, auquel sont associées Votre Carte ainsi que toute autre Carte supplémentaire. Un Compte n'est ni un compte de dépôt ni un compte de paiement. Ce n'est qu'un compte purement technique reflétant le solde des Fonds disponibles.

« **Activation** » désigne la procédure par laquelle la Carte est activée par RVI, par SMS ou par courrier électronique, une fois que la Carte est reçue par le Titulaire de la Carte.

« **Code d'activation** » désigne un code qui Vous est fourni sur Internet ou par SMS, qui doit être utilisé pour compléter la procédure d'Activation.

« **Carte supplémentaire** » désigne une Carte supplémentaire émise par Nous, dont l'usage est réservé exclusivement à l'Utilisateur supplémentaire de Carte autorisé par Vous.

« **Utilisateur supplémentaire de Carte** » désigne la personne autorisée par Vous à utiliser une Carte supplémentaire.

« **Contrat** » désigne les présentes Conditions générales, les Conditions particulières ainsi que la Politique de Confidentialité et la Procédure de Traitement des Réclamations.

« **DAB** » désigne un distributeur automatique de billets de banque.

« **Fonds disponibles** » désigne, à un moment donné, la valeur des fonds non dépensés chargés sur Votre Carte et disponibles pour payer les Opérations et frais payables aux termes du Contrat.

« **Carte** » désigne la carte prépayée rechargeable Paytop MasterCard® émise pour Vous, y compris les éventuelles Cartes supplémentaires le cas échéant fournies à des Utilisateurs supplémentaires de Carte.

« **Titulaire de Carte** » désigne Vous, pris en Votre qualité de titulaire de la Carte.

« **Service client** » désigne le centre de contact que Vous pouvez contacter lorsque le Contrat s'y réfère en tant que moyen de communication entre Vous et Nous ou s'il y a quoi que ce soit dans le Contrat que vous ne comprenez pas ou que vous contestez. Les coordonnées du Service client sont définies dans les Conditions particulières.

« **Monnaie électronique** » désigne la valeur monétaire enregistrée électroniquement ou magnétiquement, qui constitue une créance contre l'Émetteur, émise à réception des fonds, destinée à effectuer des paiements et acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de ladite monnaie.

« **RVI** » (i) signifie « Réponse vocale interactive », (ii) désigne un service téléphonique qui Vous permet, ainsi qu'à l'Utilisateur supplémentaire de Carte, d'activer la Carte, de changer de Code PIN, d'être informé du niveau des Fonds disponibles, d'effectuer des Opérations et de résoudre divers problèmes susceptibles de subvenir en lien avec la Carte ou les Fonds disponibles, et (ii) est accessible au numéro indiqué dans les Conditions particulières.

« **Numéro de contact pour perte ou vol de Carte** » désigne le numéro indiqué au dos de votre Carte.

« **Commerçant** » désigne un fournisseur de marchandises et/ou services qui accepte la Carte en tant que moyen de paiement, que ce soit à distance (par téléphone ou en ligne sur internet) ou en caisse.

« **Paytop** » désigne PayTop SAS, une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 568 446, agissant au nom et pour le compte de l'Émetteur en tant que distributeur exclusif de la Carte en France, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'établissement de paiement.

« **PIN** » ou « **Code PIN** » désigne le Numéro d'identification personnelle qui vous est fourni lors ou aux alentours de Votre réception de la Carte correspondante.

« **Terminal de point de vente** » désigne le dispositif électronique utilisé par le Commerçant sur le point de vente pour accepter la Carte en tant que moyen de paiement.

« **Raphaels Bank** » ou « **Émetteur** » désigne R. Raphael & Sons plc, une société immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 1288938, dont le siège social (registered office) est situé au 19-21 Shaftesbury Avenue, Londres W1D 7ED, Royaume Uni, autorisée en tant que banque par l'Autorité de réglementation prudentielle (Prudential Regulation Authority) et soumise à la réglementation de l'Autorité des activités financières (Financial Conduct Authority) et de l'Autorité de réglementation prudentielle sous le numéro d'immatriculation 161302 (<http://www.fsa.gov.uk/register/firmBasicDetails.do?sid=77723>) et habilitée à émettre de la Monnaie Electronique. L'émetteur opère en France sur la base de la libre prestation de services telle que prévue au sein de l'Union Européenne, comme indiqué par la liste disponible sur le site web de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ([acpr.banque-France.fr](http://acpr.banque-france.fr)).

« **Devise de référence** » désigne l'euro (€), le dollar des États-Unis/USD (\$) et la livre sterling britannique/GBP (£).

« **Conditions de vente** » désigne la convention séparément conclue entre Paytop en sa qualité de vendeur de moyens de paiement et Vous en tant qu'acheteur de ces moyens de paiement.

« **Fonds insuffisants** » désigne, lorsqu'une Opération est effectuée, le montant des fonds manquant sur la Carte pour effectuer ladite Opération.

« **Opération** » désigne un paiement effectué par Vous ou par un Utilisateur supplémentaire de Carte en utilisant la Carte, avec un commerçant qui vend des biens ou des services, un transfert de fonds (carte à carte) ou un retrait dans un DAB, conformément à la procédure prévue à l'Article 8 des Conditions générales.

« **Service SMS** » désigne un service optionnel utilisé par Vous pour effectuer certaines opérations (Activation, virements, consultation de solde) par SMS.

« **Nous**, « **Nos** » ou « **Notre** » désigne Raphaels Bank.

« **Site Internet** » désigne [www.paytop.com](http://www.paytop.com), un site internet administré par Paytop pour le compte de l'Émetteur.

« **Vous** » et « **Votre** » désigne le Titulaire de Carte désigné au nom duquel la Carte est émise et qui est entièrement responsable des Utilisateurs supplémentaires de Carte éventuels. Pour éviter tout doute, il est précisé que cela ne signifie pas que Vous devenez le propriétaire de la Carte que vous détenez. L'Émetteur demeure propriétaire des Cartes.

### Article 3 : Votre Carte

- a) Votre Carte peut être qualifiée de la Monnaie Electronique et est émise par l'Emetteur, une banque habilitée à émettre de la Monnaie Electronique par l'Autorité de réglementation prudentielle et réglementée par l'Autorité des activités financière et l'Autorité de réglementation prudentielle du Royaume-Uni. Votre Carte n'est pas une carte de crédit et n'est en aucun cas associée à un compte bancaire ou un compte de paiement que vous pourriez par ailleurs détenir. Les sommes versées sur votre Carte ne donnent droit à aucun intérêt.
- b) Votre Carte n'est pas cessible ; elle ne peut être utilisée que par Vous. Les Cartes supplémentaires sont disponibles sur demande et peuvent être utilisées par les Utilisateurs supplémentaires de Carte autorisés par Vous et approuvés par Nous à chaque fois.
- c) Votre Carte est une Carte rechargeable conformément à l'article 6 des Conditions générales, dans toute Devise de référence, et, à condition qu'un contrat de fourniture de services de change soit conclu à cette fin entre Paytop et Vous parallèlement au, mais séparément du Contrat, Vous pouvez échanger une Devise de référence contre une autre.
- d) Un dispositif de sécurité personnalisé vous est fourni séparément et confidentiellement, sous la forme d'un Code PIN, ainsi que sous la forme de toute autre mesure de sécurité ou de précaution prévue au Contrat, convenue initialement ou ajoutée postérieurement dans votre intérêt.
- e) Vous devez conserver Votre Carte en sécurité. Si Vous trouvez que Votre Code PIN actuel est difficile à mémoriser, Vous pouvez le modifier dans la plupart des DAB en sélectionnant simplement l'option « services PIN ». Si vous écrivez votre Code PIN, vous devez le conserver en lieu sûr, séparé de Votre Carte.
- f) La Carte reste Notre propriété. Vous ne devez pas permettre à une autre personne de s'en servir et vous ne devez en aucun cas transférer votre Carte à un tiers. Des Cartes supplémentaires sont disponibles sur demande et peuvent être utilisées par des Utilisateurs supplémentaires sous réserve de Votre autorisation et de notre accord à chaque fois.
- g) Les Cartes ne peuvent être délivrées à des personnes résidant en Inde dans la mesure où la réglementation de la Banque Indienne (Bank of India) l'interdit.
- h) Votre Carte est fournie pour votre usage personnel and vous déclarez et nous garantissez que vous ne l'utiliserez jamais à des fins professionnelles ou commerciales.
- i) Le Code PIN est essentiel pour utiliser Votre Carte à des DAB ou des Terminaux de points de vente. Le nombre de tentatives pour entrer le Code PIN est limité à 3. La Carte est confisquée ou rendue invalide après une 3ème tentative avortée.

#### **Article 4 : Demande et activation de votre Carte**

- a) La Carte est distribuée par Paytop, agissant pour le compte de l'Émetteur. Pour demander une Carte, Vous devez être âgé d'au moins 18 ans et résider en France. Nous pouvons demander une preuve de Votre identité et de Votre adresse. Nous pouvons vous demander des pièces justificatives et/ou Nous pouvons mener des vérifications électroniques Vous concernant.
- b) Dès que Vous recevez Votre Carte, Vous devez signer la bande de signature au dos de la Carte, et suivre la procédure d'Activation reçue avec Votre Carte. Vous pouvez utiliser les Fonds électroniques stockés sur la Carte immédiatement après l'Activation.
- c) Vous ne devez pas placer d'étiquette ou de note adhésive, ni écrire quoi que ce soit sur la Carte, à l'exception de Votre signature. Vous devez vous abstenir d'effectuer de quelconques altérations fonctionnelles ou physiques de la Carte.
- f) Vous ne devez en aucunes circonstances envoyer votre Carte active et/ou chargée par courrier postal.

#### **Article 5 : Utilisateurs supplémentaires de Carte**

- a) Vous pouvez autoriser au maximum trois Utilisateurs supplémentaires de Cartes, et lesdits Utilisateurs supplémentaires de Carte doivent être âgés d'au moins 13 ans et résider habituellement en France.
- b) Vous pouvez limiter les montants pouvant être utilisés par les Utilisateurs supplémentaires de Cartes et/ou les types d'Opérations qu'ils peuvent effectuer.
- c) Pour tout Utilisateur supplémentaire de Carte mineur, il est important de noter que Nous ne répondrons positivement à Votre demande que si (i) Vous déclarez et garantisiez que Vous êtes son représentant légal et Vous Vous engagez à Nous fournir toute preuve à cet effet, (ii) Vous Vous engagez - et cela relève de Votre responsabilité, non de la Nôtre - à contrôler les Opérations effectuées par l'Utilisateur supplémentaire de Carte de manière à Vous assurer qu'aucun achat de biens ou de services dont la vente est interdite aux mineurs n'est effectué, et à ce que le mineur se cantonne à effectuer des achats communément considérés comme pouvant être effectués par un mineur du même âge. Le code confidentiel d'une Carte émise au profit d'un mineur vous sera confidentiellement fourni via SMS. Avant d'accepter un mineur en tant qu'Utilisateur supplémentaire de Carte, Nous exigeons votre consentement ainsi que celui du mineur.
- d) Toute Carte supplémentaire que vous avez autorisée en lien avec Votre Compte Vous sera envoyée.
- e) Vous Nous autorisez à fournir des Cartes supplémentaires et des Codes PIN aux Utilisateurs supplémentaires de Carte sur demande de Votre part et Vous autorisez chaque Utilisateur supplémentaire de Carte à autoriser les Opérations effectuées avec leur Carte. Vous êtes responsable de l'ensemble des frais, Opérations, utilisations ou détournements de toute Carte émise en relation avec Votre Compte.
- f) Les stipulations du Contrat s'appliquent à l'ensemble des Cartes émises pour Vous et liées à Votre Compte. Il est important que Vous Vous assuriez que tous les Utilisateurs supplémentaires de Cartes aient connaissance du Contrat et en comprennent la teneur. Nous considérerons l'utilisation ou l'Activation d'une quelconque Carte supplémentaire comme une confirmation que Vous avez montré le présent Contrat à l'Utilisateur de Cartes supplémentaires et que les Utilisateurs supplémentaires de Carte en ont accepté les stipulations.
- g) Les Utilisateurs supplémentaires de Cartes ne disposent que d'un droit d'utilisation de tout ou partie des Fonds disponibles. Seul le Titulaire de la Carte peut effectuer un chargement ou un rechargement des Cartes. Les Utilisateurs supplémentaires de Cartes n'ont pas le droit de résilier le Contrat. S'ils souhaitent cesser d'utiliser leurs Cartes supplémentaires de manière définitive, ils doivent les retourner sans délai à l'Emetteur or les détruire, et s'obligent à en informer le Titulaire de Carte et (en cas de destruction) l'Emetteur. Si Vous souhaitez qu'ils cessent d'utiliser leurs Cartes Supplémentaires définitivement, Vous devez Nous en informer et vous assurer que les Cartes Supplémentaires Nous sont retournées ou sont détruites.
- h) Vous acceptez de veiller à ce que tous les Utilisateurs supplémentaires de Carte se conforment au présent Contrat, et vous acceptez l'entière responsabilité pour toutes les utilisations (ou les détournements) des Cartes supplémentaires utilisées par les Utilisateurs supplémentaires de Carte.
- i) Avant d'accepter un Utilisateur supplémentaire de Carte, Nous Vous invitons à vérifier le régime fiscal applicable au droit d'usage des Fonds disponibles que Vous leur accordez, par exemple lorsque l'accès au Fonds disponibles que vous leur accordez va au-delà d'un simple présent d'usage proportionné à vos moyens financiers. Nous ne Nous obligeons à aucune vérification ni à l'accomplissement d'aucune formalité pour Votre compte à cet égard, au cas où des obligations fiscales viendraient à naître de Votre propre choix d'accepter un Utilisateur supplémentaire de Carte.

## Article 6 : Chargement de votre Carte

- a) Des fonds ne peuvent être remis que par Vous à Paytop afin d'effectuer un chargement sur Votre Carte, conformément aux méthodes de paiement convenues séparément entre Vous et Paytop aux termes de Conditions de vente.
- b) Des limites peuvent s'appliquer au nombre de fois où Votre Compte peut être rechargé au cours d'une journée, et certains seuils et plafonds de chargements peuvent s'appliquer, conformément aux Conditions particulières. Nous nous réservons le droit de refuser d'accepter une opération de chargement particulière pour quelque motif que ce soit.
- c) Suite à Notre réception de fonds remis par Vous, et à l'accomplissement d'une opération de chargement, Vos fonds seront immédiatement disponibles.
- d) Sauf disposition contraire, le chargement peut être effectué par tout moyen de paiement, hors espèces, selon les stipulations du Contrat.
- e) Le rechargement de Monnaie Electronique dans une Devise de référence est un service proposé uniquement par Paytop, agissant en tant qu'établissement de paiement réglementé autorisé à fournir des services de change de devises hors espèces, sous sa propre responsabilité, conformément à Votre contrat avec Paytop et sans garantie de la part de l'Emetteur.
- f) Si Vous souhaitez convertir des Fonds disponibles libellés dans une Devise de référence donnée (« **Ancienne Devise de référence** ») en une autre Devise de référence (« **Nouvelle Devise de référence** »), Vous devez d'abord souscrire au service de change hors espèces proposé par Paytop séparément du Contrat et sans garantie de l'Emetteur. Puis Vous devez Nous envoyer, via le Site Internet, une instruction de remboursement de Monnaie Electronique (i) dans l'Ancienne Devise de référence, (ii) précisant que Paytop est le bénéficiaire et (iii) demandant à Paytop d'effectuer une conversion dans la Nouvelle Devise de référence avant de renvoyer le montant converti à l'Emetteur. Sous réserve de recevoir ledit montant converti de Paytop, l'Emetteur s'engage à le créditer sur votre Carte dans la Nouvelle Devise de référence.
- g) Des frais de chargement peuvent s'appliquer à certaines méthodes de chargement ainsi qu'il est stipulé dans les Conditions de vente.

## Article 7 Utilisation de votre carte

- a) Vous pouvez utiliser la Carte dans tout site dans le monde qui affiche le logo MasterCard®, sous réserve que vous ne dépassiez pas le montant de la Monnaie Electronique disponible sur votre Carte, et sous réserve que : (i) le terminal du Point de vente ou le DAB utilisé soit connecté en temps réel au réseau d'approbation MasterCard®, en raison de la fonction systématique d'autorisation de votre Carte et (ii) sous réserve des restrictions mentionnées à l'Article 7 du Contrat.
- b) Avant d'utiliser la Carte, Vous devez veiller à avoir suffisamment de Fonds disponibles sur Votre Compte. Si le montant de l'Opération plus les frais applicables dépassent le solde de la Monnaie Electronique disponible sur votre Carte, l'Opération sera rejetée et les frais applicables seront imputés sur votre Carte conformément aux Conditions particulières. Ces frais ne peuvent pas dépasser le montant de l'Opération correspondante.
- c) Si un retrait dans un DAB ou une Opération dans un point de vente, libellé dans une Devise de référence, dépasse le solde en Devise de référence correspondante présent sur la Carte, le montant sera financé en déduisant le montant de l'Opération du prochain solde disponible en Devise de référence sur la Carte. Le taux de change utilisé pour cette conversion est le taux déterminé par PayTop.
- d) Si votre Opération de paiement ou de retrait est libellée dans une devise autre que les Devises de référence sur la Carte, le montant débité des Fonds électroniques sera calculé en fonction du montant de l'Opération plus les frais applicables convertis en euros au taux du jour du traitement de l'Opération, et en conformité avec ses dispositions en matière de change de devises. Le taux de change appliqué est celui en vigueur à la date du traitement par MasterCard, plus des frais de change définis dans les Conditions particulières.
- e) Vous ne pourrez pas utiliser Votre Carte pour établir un paiement ou des opérations récurrents.
- f) Vous ne pourrez pas utiliser Votre Carte après sa date d'expiration.

- g) Certains Terminaux de points de vente, particulièrement dans les trains et les navires (voiture-bar, etc.), et certaines machines (parkings, vidéoclubs, péages, etc.) ne sont pas connectés en temps réel au réseau d'approbation MasterCard® et ne peuvent accepter votre Carte.
- h) Un détaillant peut refuser d'accepter la Carte si elle n'est pas signée. Vous êtes seul responsable des Opérations effectuées en utilisant votre Carte.
- i) Vous pouvez utiliser votre Carte pour retirer des espèces dans un DAB dans les limites précisées au Contrat.
- j) Certaines limites de dépenses ou de retraits peuvent s'appliquer à Votre Carte. Elles sont précisées dans les Conditions particulières. Les frais de paiement ou de retrait sont immédiatement déduits du solde de la Carte.
- k) La Carte appartient à Raphaels Bank. Nous pouvons à tout moment suspendre, restreindre ou annuler Votre Carte ou refuser d'émettre ou de remplacer une Carte pour des raisons liées à ce qui suit :
  - i. si Nous sommes préoccupés quant à la sécurité de Votre Compte ou de Votre Carte ou de Vos Cartes ;
  - ii. si Nous suspectons raisonnablement que Votre Compte est utilisé de manière non autorisée, frauduleuse ou de manière gravement négligente ;
  - iii. si Vous violez une stipulation importante du Contrat ou violez de manière répétée un de ses stipulations malgré un demande de mettre fin à la violation dans les délais les plus brefs Contrat ; ou
  - iv. si Nous devons le faire pour nous conformer à la loi.
- l) Si Nous prenons une quelconque des mesures visées par l'Article 7 (k), Nous Vous avertirons dès que Nous le pourrions, dans la mesure où Nous avons légalement le droit de le faire. Nous pouvons Vous demander de cesser d'utiliser Votre Carte et de Nous la restituer ou de la détruire. sea sna sicsnea sesnas onoa enoa snoceicons une Carte de substitution si Nous concluons après enquête que nous pouvons raisonnablement considérer que les circonstances incriminées (telles que définies dans l'Article 7 (k) (i) à (iv)) n'ont plus cours.
  - n) Nous pouvons également refuser de payer une Opération :
    - i. si Nous suspectons raisonnablement que Votre Carte est utilisée de manière non autorisée, frauduleuse ou d'une manière gravement négligente ;
    - ii. si les fonds suffisants ne sont pas chargés sur Votre Carte lors d'une Opération afin de couvrir le montant de l'Opération et des frais applicables et dûs ; ou
    - iii. si Nous considérons qu'une tentative ou intention d'Opération serait illégale ;
  - m) Si Nous refusons d'autoriser une Opération, si possible (et sauf s'il est illégal pour Nous de le faire), Nous Vous donnerons immédiatement les motifs du refus.
  - n) Vous pouvez rectifier une information que Nous détenons (qui peut être la cause de Notre rejet d'une Opération) en contactant le Service client.
  - o) Comme avec toutes les cartes de paiement, Nous ne pouvons pas garantir qu'un Commerçant acceptera Votre Carte dans un quelconque cas particulier. Les Commerçants doivent normalement vérifier que Vos Fonds disponibles couvriront le montant de l'Opération.
  - p) Dans certaines circonstances, Nous (ou un Commerçant) pouvons exiger que Vous ayez des Fonds disponibles dépassant le montant de l'Opération. Ceci afin de veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour couvrir le coût définitif de l'Opération et pour couvrir le risque de solde négatif survenant sur le Compte. Par exemple : (1) Lorsque la Carte est utilisée chez certains Commerçants, y compris les bars et restaurants, un pourcentage de commission (généralement 10 %-20 %) est automatiquement ajouté en tant que frais de service anticipés ou pourboire, réduisant temporairement le solde du Compte ; (2) Lorsque la Carte est utilisée pour acheter du carburant à une station service automatique, le Compte doit avoir un crédit minimum, généralement entre 10 et 50 euros, ou l'équivalent dans une autre devise. Si vos frais de service ou pourboire s'avèrent inférieurs au montant ajouté, ou si vous dépensez moins que le montant minimal en achetant du carburant, il peut falloir jusqu'à vingt-et-un (21) jours à compter de la date de l'Opération avant que la différence ne soit disponible pour vos dépenses. Seul le montant réel

de votre facture finale, convenue entre Vous et le Commerçant, sera déduit de Votre Compte. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les questions et réponses sur le Site Internet.

q) Vous pouvez consulter Votre Solde disponible en vous connectant au Site Internet, en appelant la RVI ou par SMS, en utilisant les informations et selon les procédures décrites dans le Contrat. Vous pouvez également consulter les Opérations effectuées sur la Carte sur le Site Internet. Les modalités qui régissent les relevés de solde disponible sont contenues dans le Contrat.

r) Hôtel et location de véhicule – Étant donné que les Commerçants peuvent ne pas être en mesure de prédire précisément à combien s'élèvera votre facture finale, ils peuvent dans certains cas demander une autorisation pour un montant supérieur à Votre Solde disponible. Il s'agit d'une « pré-autorisation ». Nous Vous suggérons d'envisager d'utiliser une carte de crédit ou prépayée alternative pour les pré-autorisations, et d'utiliser Votre Carte lors de Votre départ de l'hôtel ou du paiement de Votre facture de location de véhicule. Vous ne serez pas débité deux fois par l'hôtel ou la société de location de véhicules.

s) Commerçants sur Internet – Certains sites Internet de Commerçants Vous enverront une demande d'autorisation de paiement lors de l'enregistrement ou du passage en caisse, afin de vérifier que les fonds soient bien disponibles. Ceci affectera temporairement Votre Solde disponible. Veuillez également noter que de nombreux sites Internet ne débitent pas le paiement tant que les marchandises n'auront pas été expédiées, et veuillez donc en tenir compte lorsque vous consultez Votre solde afin d'avoir toujours suffisamment de fonds disponibles pour couvrir Vos achats.

t) Vous pouvez demander à ce que la Carte soit temporairement bloquée. Le déblocage est possible à tout moment, en vous connectant sur le Site Internet, en le demandant à la RVI ou par SMS. Cependant, ce blocage temporaire ne Vous exonère pas de la responsabilité de Nous contacter dès que possible en cas de perte, vol, détournement ou usage frauduleux de la Carte ou des données associées, conformément à l'Article 10.

## **Article 8 : Autorisation des Opérations**

- a) L'autorisation d'une Opération peut inclure l'autorisation d'une quelconque Opération ou la pré-autorisation d'une Opération future d'un montant certain ou incertain.
- b) Dès lors que Vous avez émis une instruction de paiement (afin de payer un marchand, d'effectuer un retrait ou un transfert de fonds) en utilisant Votre Carte ou les détails figurant sur Votre Carte, Vous donnez votre consentement pour effectuer une Opération et votre consentement est réputé irrévocable, sous réserve de l'article 13 a(ii) du Contrat et de la possibilité de s'opposer au paiement en cas de redressement ou de liquidation judiciaire du bénéficiaire. Une Opération par Carte peut être considérée comme ayant été autorisée par Vous dès lors que Vous avez autorisé l'Opération sur le point de vente en suivant les instructions fournies par le Commerçant, qui peuvent inclure :
  - i. la saisie de Votre code PIN ou d'un autre code de sécurité ; ou
  - ii. la signature d'un ticket de vente ; ou
  - iii. la fourniture des coordonnées de la Carte et/ou la fourniture d'autres données si nécessaire ;  
ou
  - iv. l'approche ou l'insertion de la Carte auprès d'un lecteur de carte ; ou
  - v. l'insertion de la Carte et la saisie de Votre code PIN pour demander un retrait d'espèces dans un DAB ; ou
  - vi. une demande de retrait d'espèces dans un quelconque guichet ou succursale bancaire, ou chez un Commerçant.
- c) Nous Vous fournissons un relevé pour chaque Opération, et un relevé mensuel de toutes les Opérations effectuées au cours de la période. Vous pouvez accéder à ce relevé sur le Site Internet ou sur demande par courrier adressé à : [ADRESSE] ..... Vous recevrez également un relevé annuel faisant état des frais et coûts associés à votre ou vos Carte(s), payés par Vous au cours de l'année.

## Article 9 : Résiliation, expiration et annulation

- a) Le Contrat est conclu pour une période commençant à l'entrée en vigueur du Contrat et finissant à la date d'expiration de la dernière Carte émise.
- b) Vous avez le droit d'annuler la souscription à Votre Carte, sans motif et sans frais, pendant une période rétractation de 14 jours après avoir reçu Votre première Carte, en contactant le Service client et en attestant avoir détruit votre Carte. Nous bloquons immédiatement votre Carte afin qu'elle ne puisse pas être utilisée.
- c) Vous pouvez annuler Votre Carte à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à PayTop Service Cartes, 5 rue de la Baume, 75008 Paris, avec un préavis de trente (30) jours.
- d) Nous pouvons résilier le présent Contrat et nous vous en informerons dès que possible :
  - i. si vous commettez une infraction à une disposition importante du présent Contrat, ou si vous commettez des infractions multiples et manquez à y remédier de manière opportune après notification ; ou
  - ii. si Vous agissez de manière menaçante ou agressive à l'égard de Notre personnel, ou d'un quelconque de Nos représentants ; ou
  - iii. si Vous êtes défaillant dans le paiement de frais ou de charges que Vous avez encourus, ou si Vous ne remédiez pas à une situation de Fonds insuffisants.
  - iv. si Nous considérons raisonnablement que Votre Carte est utilisée (ou a été utilisée) par Vous pour commettre des fraudes ou pour tout autre motif illégal ;
- e) Nous pouvons résilier le présent Contrat à tout moment sous réserve d'un préavis de deux mois.
- f) Pour lever toute ambiguïté, le présent Contrat sera résilié immédiatement si Vous décédez.
- g) À sa date d'expiration, Votre Carte cessera de fonctionner et Vous n'aurez plus le droit de l'utiliser pour des Opérations.
- h) A l'expiration du Contrat et/ou après annulation de Votre Carte, les éventuels fonds présents sur Votre Compte Vous seront restitués une fois que toutes les Opérations initiées ou demandées par Vous, ainsi que tous les frais correspondants, auront été traités. (Voir l'Article 12 « Votre droit de remboursement », qui établit la manière dont les fonds seront remboursés et les autres modalités concernant la restitution de vos fonds.)

## Article 10 : Vos responsabilités

- a) Si Vous savez ou suspectez que Votre PIN est connu d'une personne non autorisée, ou si Vous pensez qu'une Opération n'est pas autorisée ou a été exécutée incorrectement, Vous devez Nous en informer sans délai en contactant le Service client. Si Vous savez ou suspectez que Votre Carte est perdue ou volée, Vous devez Nous contacter immédiatement.
- b) Avant que vous nous ayez notifié une demande de blocage, Votre responsabilité maximale pour toutes opérations non autorisées sur Votre Carte est de 60 euros (ou l'équivalent dans une autre devise), à moins que l'enquête ne montre qu'une Opération contestée a été autorisée par Vous, ou que Vous avez agi de manière frauduleuse ou commis une négligence grave (par exemple en ne conservant pas Votre Carte ou votre code PIN en sécurité, ou en ne Nous avertissant pas sans délai déraisonnable après avoir pris connaissance de la perte, du vol ou du détournement de Votre Carte), auquel cas Vous serez entièrement responsable du préjudice subi par Nous en conséquence de l'utilisation de la Carte.
- c) Sous réserve que Vous n'ayez pas agi de manière frauduleuse ou gravement négligence, Nous rembourserons le montant de toutes Opérations qui n'ont pas été autorisées par Vous et qui sont survenues après Votre signalement de la perte, du vol du détournement ou de l'utilisation non autorisée de Votre Carte.
- d) Dans la mesure nécessaire et en vertu des dispositions du présent Contrat, Nous nous réservons le droit d'enquêter à tout moment sur une quelconque Opération, et de Vous imputer les frais raisonnables que Nous encourons pour prendre des mesures afin de Vous empêcher d'utiliser Votre Carte autrement qu'en conformité avec le Contrat, et afin de recouvrer les sommes dues en conséquence de cette activité.



## **Article 11 : Nos responsabilités**

- a) Toute responsabilité de Notre part en lien avec le présent Contrat sera soumise aux exclusions et limitations suivantes.
- b) Nous déclinons toute responsabilité pour les pertes découlant :
  - i. du refus par un Commerçant d'accepter Votre Carte ;
  - ii. d'une quelconque cause qui résulte de circonstances dépassant Notre contrôle raisonnable ;
  - iii. de Notre suspension, restriction ou annulation de Votre Carte, ou de Notre refus de l'émettre ou de la remplacer si Nous suspectons que Votre Compte est utilisé de manière non autorisée ou frauduleuse, ou en conséquence d'une infraction de Votre part à une violation importante du Contrat, ou d'une infraction répétée d'une quelconque stipulation du Contrat ;
  - iv. des marchandises ou services (ou en lien avec l'utilisation des marchandises et services) que Vous achetez avec Votre Carte ;
  - v. de Notre conformité avec une quelconque loi applicable ; et/ou
  - vi. de la perte ou corruption de données, sauf imputable à une défaillance délibérée de Notre part.
- c) De temps à autre, Votre capacité à utiliser Votre Carte peut être interrompue, p.ex. lorsque Nous effectuons des opérations de maintenance. Dans ce cas, Vous pouvez ne pas être en mesure de :
  - i. recharger Votre Carte ; et/ou
  - ii. utiliser Votre Carte pour payer des achats ou obtenir des espèces d'un DAB (le cas échéant) ; et/ou
  - iii. obtenir des informations au sujet des fonds disponibles sur Votre Compte et/ou des Opérations récentes effectuées avec Votre Carte.
- d) Si la Carte est défaillante, Notre responsabilité sera limitée au remplacement de la Carte chargée des Fonds disponibles.
- e) Si des sommes d'argent sont injustement déduites de vos Fonds disponibles, Notre responsabilité sera limitée au paiement de tout montant équivalent à Votre bénéfice.
- f) En toutes autres circonstances, Notre responsabilité en vertu du présent Contrat sera limitée au remboursement du montant des Fonds disponibles.
- g) Raphaels Bank est responsable de l'exécution de toute Opération initiée avec la Carte jusqu'à ce que le prestataire de services de paiement du bénéficiaire reçoive le montant de l'Opération, et restituera sans délai le montant en cas de mauvaise exécution imputable à sa négligence, ainsi que tout coût ou intérêt encouru par le Titulaire de la Carte. A la demande dudit titulaire, Raphaels Bank investiguera toute Opération mal exécutée afin d'aider le titulaire à tracer l'Opération en question.

## **Article 12 : Votre droit à remboursement**

- a) Vous avez le droit de récupérer les fonds non dépensés sur la Carte à tout moment, partiellement ou intégralement avant terme stipulé au Contrat mais seulement pour la totalité en cas de résiliation anticipée ou lorsque la demande est faite après le terme stipulé dans le Contrat. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant Votre demande au Service client, en indiquant le montant destiné à être remboursé et le lieu où la Carte a été achetée.
- b) Lorsque Nous traitons Votre remboursement, ou restituons les fonds conformément à l'Article concernant la résiliation et l'annulation, Nous appliquerons des frais de remboursement, sauf :
  - i. au cours du délai de rétractation ; ou
  - ii. au cours des 12 mois et un jour suivant l'expiration de la dernière Carte associée à Votre Compte ; ou

- iii. lorsque Vous annulez Votre Carte ou les Cartes et résiliez ainsi le Contrat parce que Vous refusez une proposition d'amendement qui vous a été notifiée.
- c) Les Fonds seront restitués en euros par virement sur un compte bancaire que vous nous aurez notifié ou par chèque. Avant de le faire, Nous pouvons avoir besoin de vérifier Votre identité afin de satisfaire à la loi en vigueur (et Nous pouvons exiger des informations supplémentaires de Votre part, et nous nous réservons le droit de retenir les fonds si la loi nous l'impose). Lorsque la somme à rembourser n'est pas libellée en euros, une conversion en euros sera effectuée au préalable. Veuillez noter que le taux de change varie et sera en conséquence différent du taux utilisé pour effectuer des chargements sur votre Carte. Nous appliquerons le taux publié sur le Site Internet le jour du remboursement.

### **Article 13 : Opérations contestées**

- a) Vous pouvez être autorisé à demander un remboursement au titre des Opérations effectuées en utilisant Votre Carte, dès lors que :
  - i. L'Opération n'était pas autorisée en vertu du Contrat ;
  - ii. Une Opération pré-autorisée ne précisait pas le montant exact lors de son autorisation, et le montant imputé par un Commerçant est supérieur au montant que Vous pouviez raisonnablement anticiper en prenant en compte les habitudes de dépenses sur la Carte ou les circonstances de l'Opération. Cependant, une demande de remboursement dans ces circonstances ne sera pas acceptée si la demande est effectuée plus de 8 semaines après le débit sur Votre Compte ; et/ou
  - iii. Nous avons été avertis de l'Opération non autorisée ou incorrectement exécutée sans tarder et au plus de 13 mois à compter de la date de débit de ladite Opération.

Dans la plupart des cas, Nous accepterons la responsabilité pour toute Opération incorrectement exécutée.

- b) Dans une quelconque des circonstances ci-dessus, Vous souhaitez peut-être contacter d'abord le Commerçant, car cela peut mener à une résolution plus rapide du litige (et pour lever toute ambiguïté, le temps raisonnablement consacré à contacter le Commerçant ne sera pas considéré comme un délai excessif). Vous pouvez également Nous demander d'enquêter sur toute Opération ou détournement suspecté de Votre Carte. Sous réserve des autres dispositions du présent Contrat, Nous procéderons immédiatement au remboursement du montant de l'Opération contestée.
- c) Si Nous remboursons une Opération contestée sur votre Compte et recevons ultérieurement des informations attestant que l'Opération avait été autorisée par Vous [ou par un Utilisateur de Cartes supplémentaires] et correctement comptabilisée sur Votre Compte, Nous déduisons le montant de l'Opération contestée des Fonds disponibles. Votre Carte ne peut être utilisée qu'en position créditrice. Dans le cas improbable où les Fonds disponibles sur votre Carte descendent en dessous de zéro (0), suite à une Opération que vous avez autorisée, le solde négatif en résultant devient immédiatement une dette, qui Nous est payable par Vous et Vous Vous engagez à recharger la Carte afin de ramener le solde à zéro (0) au moins, dans les trente (30) jours suivant notre injonction. Des frais pour Fonds insuffisants peuvent être par ailleurs être encourus dans de telles circonstances.
- d) Si notre enquête montre ultérieurement qu'une Opération contestée était en fait authentique et autorisée par Vous (ou par un Utilisateur de Cartes supplémentaires) directement ou indirectement, ou que Vous ou l'Utilisateur de Cartes supplémentaires a agi de manière frauduleuse ou gravement négligente, Nous pouvons Vous imputer des frais d'enquête.

### **Article 14 : Modifications du présent Contrat**

- a) Nous pouvons modifier les dispositions du présent Contrat (y compris, sans s'y restreindre, la modification des frais en vigueur ou l'introduction de nouveaux frais) en Vous avertissant par courrier postal, courrier électronique, sur le Site Internet, et/ou par tout autre moyen raisonnable

au moins deux (2) mois avant l'entrée en vigueur de la modification (sauf si la loi Nous impose une modification du présent Contrat immédiate ou plus rapide).

- b) Les avis et les versions mises à jour du présent Contrat seront toujours disponibles sur le Site Internet.
- c) Lorsque Nous Vous signalons une modification du présent Contrat, Vous serez réputé avoir accepté toutes les modifications signalées, à moins que Vous Nous fassiez part de Votre refus avant l'entrée en vigueur des modifications. Dans ces circonstances, Nous considérerons Votre signalement de refus comme une notification de Votre volonté de résilier immédiatement le présent Contrat et Nous rembourserons le solde de la Carte conformément à l'Article 12 « Votre droit à remboursement » ci-dessus. Aucun frais de remboursement ne Vous sera imputé.

#### **Article 15 : Vos coordonnées**

- a) Vous devez Nous signaler dès que possible toute modification de Votre nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique. Si Nous Vous contactons en relation avec Votre Carte (par exemple pour Vous signaler que Nous avons annulé Votre Carte ou pour Vous envoyer un remboursement), Nous utiliserons les coordonnées les plus récentes que Vous Nous aurez fournies. Tout courrier électronique qui Vous est adressé sera réputé avoir été reçu dès qu'il aura été envoyé par Nous aux coordonnées les plus récentes indiquées par Vous.
- b) Nous déclinons toute responsabilité à Votre égard pour toute perte résultant d'une défaillance de Votre part dans le signalement des modifications de Vos coordonnées.

#### **Article 16 Durée de validité de la Carte / renouvellement / retrait / restitution**

- a) La durée de validité de la Carte est indiquée au recto de Votre Carte.
- b) Soixante (60) jours avant l'expiration de la Carte, Vous recevrez un courrier électronique Vous informant du renouvellement à venir de la Carte.
- c) Sauf en présence d'une résiliation expresse de Votre part effectuée par écrit et remise à PayTop dans un délai de trente (30) jours avant la date d'expiration de la Carte, le Contrat sera automatiquement renouvelé et une nouvelle Carte sera livrée au domicile de l'Utilisateur de la Carte et/ou du Titulaire de la Carte conformément aux stipulations des Conditions particulières. Le montant de la contribution annuelle sera débité conformément aux dispositions des Conditions particulières. Le solde des Fonds électroniques associés à votre ancienne Carte sera automatiquement et gratuitement transféré vers la nouvelle Carte.
- d) Si la Carte n'est pas activée dans un délai de 60 jours, le Contrat sera réputé ne pas avoir été renouvelé et les Fonds disponibles Vous seront remboursés en euros, conformément à l'Article 12 intitulé « Votre droit au remboursement ».

#### **Article 17 Protection des données et confidentialité**

- a) Toutes les Données personnelles recueillies par Paytop et qui Nous sont transmises en relation avec le présent Contrat seront traitées conformément à la Politique de confidentialité (voir : *[insérer site Internet/liens]*) et conformément à la loi en vigueur.
- b) Nous Vous devons un devoir de confidentialité, applicable en principe sous réserve des exceptions légales et réglementaires disponibles et de la possibilité d'obtenir de Votre part une levée du secret par consentement exprès. Sans préjudice des cas de levée légaux ou réglementaires par ailleurs disponibles sans Votre consentement exprès, le Titulaire de la Carte ainsi que chaque Utilisateur supplémentaire de Carte consentent expressément à ce que l'information tombant dans le champ d'application du devoir de confidentialité peut être fourni par l'Emetteur à Paytop et à tout autre sous-contractant à la condition qu'ils observent

le même devoir que celui prévu au présent article 17b. Par ailleurs, dans toute la mesure permise par la loi, Vous nous autorisez expressément à divulguer de l'information à propos de Votre Carte ou de Vos Opérations au profit de tiers dans les cas suivants : (i) quand cela est nécessaire pour mener à bien une Opération ; (ii) afin de répondre à une demande d'information de la part d'autorités administratives ou fiscales françaises ou anglaises ou autres, y compris la police, ou sur la base d'une décision de justice ou pour répondre à toute demande similaire ; et (iii) à Nos employés, comptables, sociétés affiliées, prestataires de services et conseils juridiques, dans la mesure du nécessaire.

#### **Article 18 : Litiges avec des commerçants**

Si Vous avez un litige au sujet d'achats effectués en utilisant Votre Carte, Vous devez le résoudre avec le Commerçant auprès duquel Vous avez acheté les marchandises ou services. Nous déclinons toute responsabilité pour la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect de toutes marchandises ou services achetés en utilisant Votre Carte. Sous réserve de l'Article 8(c), une fois que Vous avez utilisé Votre Carte pour effectuer un achat, Nous ne pouvons plus annuler l'opération.

#### **Article 19 Force majeure**

- a) Initialement, un incident de force majeure suspend les obligations qui découlent du présent Contrat.
- b) Si le cas de force majeure continue pendant plus de 3 (trois) mois, le présent Contrat sera automatiquement résilié sans formalités.
- c) Les situations suivantes seront considérées expressément comme des cas de force majeure, en complément des cas généralement retenus par les tribunaux français : grèves complètes ou partielles dans l'entreprise ou en-dehors de celle-ci, contre-grèves (lock-outs), intempéries, épidémies, blocage des transports ou des fournitures pour quelque motif que ce soit, séismes, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions légales ou imposées par les autorités, modification légale ou réglementaire des formes de marketing, pannes des systèmes informatiques d'approbation de MasterCard®, pannes des réseaux de transmission de données dépassant notre contrôle, blocage des télécommunications, y compris les réseaux commutés de France Télécom, et tout autre incident qui dépasse le contrôle des parties et qui empêche l'exécution normale du présent Contrat.

#### **Article 20 : Réclamations**

- a) Vous avez l'obligation de soumettre tout litige relatif à la Carte au Service client, et de signaler à ceux-ci la perte, le vol, le détournement ou l'utilisation non autorisée de la Carte ou des informations qui y sont associées.
- b) Si vous considérez que votre réclamation n'a pas été traitée de manière satisfaisante, vous pouvez la soumettre gratuitement à un médiateur qui suggèrera des solutions pour tous les litiges découlant des services fournis et de l'exécution du présent Contrat. Le médiateur se prononcera sur le litige dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de soumission.
- c) Les détails de Notre Procédure de traitement des réclamations sont disponibles sur le Site Internet.
- d) Si Nous ne sommes pas en mesure de résoudre Votre réclamation, Vous pouvez contacter le service de médiation financière (Financial Ombudsman Service, <http://www.financial-ombudsman.org.uk/>) à l'adresse South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, Londres E14 9SR. Téléphone : 0800 023 4567 (les appels vers ce numéro sont normalement gratuits pour les personnes qui appellent depuis une ligne fixe, mais ils peuvent être payants si vous appelez depuis un téléphone portable) ou 0300 123 9 123 (les appels vers ce numéro sont facturés au même tarif que les numéros 01 ou 02 dans les tarifs de téléphonie mobile). Ces numéros peuvent ne pas être disponibles en-dehors du Royaume-Uni. Dans ce cas, veuillez composer le +00 44 207 964 0500 si vous appelez de la France, à des coûts variant selon l'opérateur. Vous pouvez également adresser un courrier électronique à l'adresse : [enquiries@financial-ombudsman.org.uk](mailto:enquiries@financial-ombudsman.org.uk).
- e) Si vous avez acheté la carte en ligne sur le site Internet de Paytop et vous n'êtes pas satisfais du produit ou du service et considérez que votre réclamation n'a pas été résolue, vous pouvez la soumettre via la plateforme Européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) disponible au lien suivant <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

### **Article 21 : Appels suivis/enregistrés**

Nous nous réservons le droit, après vous en avoir informé lors de votre appel, de suivre ou enregistrer les conversations entre Vous et Nos services pour des raisons de contrôle de la qualité.

### **Article 22 : Sanctions**

Toute utilisation frauduleuse ou détournement de la Carte, et toute fausse déclaration, peuvent entraîner des sanctions, notamment des poursuites pénales, comme le prévoit la loi.

Toute fausse déclaration ou détournement de la Carte peuvent également entraîner la perte des avantages accumulés en vertu du présent Contrat.

### **Article 23 : Garantie**

- a) Nous remplacerons à tout moment une Carte signalée comme étant défectueuse. Le produit défectueux doit Nous être renvoyé dans cet état par courrier recommandé avec accusé de réception (les frais d'expédition seront crédités sur Vos Fonds disponibles si le produit s'avère défectueux après avoir été inspecté par Nos services).
- b) Une carte signalée défectueuse par erreur Vous sera renvoyée et Vous encourez des frais administratifs, qui seront déduits de Vos Fonds disponibles (voir les modalités financières intégrées dans les Conditions particulières).
- c) La garantie ne couvre pas :
  - l'usage inhabituel ou non conforme de la Carte par rapport à son usage prévu, aux conditions d'utilisation, et au présent Contrat ;
  - le manque de fonds et ses conséquences, associés à un usage non conforme (usage professionnel, usage en groupe, etc.);
  - le manque de fonds et ses conséquences, associés à de quelconques causes extérieures ;
  - la négligence dans la conservation de Votre Carte (exposition prolongée au soleil, exposition à l'eau ou à l'humidité, contact répété avec des objets métalliques tels les clés, etc.).

### **Article 24 : Indemnisation**

Votre Carte est un produit de Monnaie Electronique, et bien qu'il s'agisse d'un produit réglementé par l'Autorité des activités financières du Royaume-Uni (Financial Conduct Authority), elle n'est pas couverte par le Système d'indemnisation des services financiers du Royaume-Uni (Financial Services Compensation Scheme). Aucun autre programme d'indemnisation n'existe pour couvrir les pertes associées à Votre Carte. Cela signifie que dans l'hypothèse peu probable où Raphaels Bank deviendrait insolvable, Vos fonds pourraient perdre leur valeur et devenir inutilisables, en conséquence de quoi Vous pourriez perdre Votre argent.

En tant qu'émetteur responsable de Fonds électroniques, Nous veillons à ce qu'après avoir reçu Vos fonds, ceux-ci soient déposés sur un compte sécurisé, spécifiquement pour le règlement des opérations effectuées avec Votre Carte.

### **Article 25 : Transfert vers une nouvelle carte**

- a) Nous pouvons transférer à tout moment Votre solde disponible vers une nouvelle carte fournie par un émetteur de carte autre que Raphaels Bank. Avant de le faire, Nous Vous informerons au moins deux (2) mois à l'avance des modalités de la nouvelle carte et des conditions générales s'y rapportant. À moins que Vous Nous signaliez dans le délai de deux (2) mois que Vous ne souhaitez pas une nouvelle carte émise par un nouvel émetteur, Vous acceptez que Nous transférons automatiquement le solde disponible de Votre Carte vers une nouvelle carte fournie par un autre émetteur.
- b) Si Vous refusez le transfert de Votre Compte vers le nouvel émetteur de la Carte, Vous pouvez récupérer les Fonds disponibles conformément à l'Article 12 intitulé « Votre droit au remboursement » et les frais de remboursement ne s'appliqueront pas.

**Article 26 : Langue**

Seule la version française du Contrat lie les Parties, telle que cette version a été initialement conclue ou amendée ultérieurement le cas échéant.

**Article 27 : Droit applicable et tribunal compétent**

Le présent Contrat est régi par le droit français et les tribunaux français sont compétents concernant tout différend y relatif.

Pour éviter tout doute, il est précisé que nonobstant le choix du droit applicable effectué par les Parties, l'Emetteur reste régi par les règles de son pays d'origine et fournit ses services au titre du Contrat dans la mesure définie par les règles britanniques concernant l'émission et l'offre de Monnaie Electronique.